

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 202 promulguant la Côte française des Somalis et dépendances :

n° 202

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
24 février 1947

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1947

Date du numéro
28 février 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la loi du 16 juin 1933, concernant la sécurité de la navigation, promulguée à la Côte française des Somalis par arrêté du 27 février 1937.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1^{er}. — Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances l'article 69 de la loi n° 46-2911 du 23 décembre 1946 portant ouverture de crédits provisoire applicables aux dépenses du budget ordinaire (services civils) pour le 1^{er} trimestre 1947 et modifiant l'article 20 de la loi du 16 juin 1933 sur la sécurité de la navigation maritime.

Art. 2

— L'arrêté du 5 novembre 1937 relatif aux droits de visite de sécurité est abrogé.

Art. 3

— Le présent arrêté, qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaires, sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.